

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi 06 avril à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Madame Patricia PILLOT, Maire, à huit clos.

**Etaient présents :** Messieurs, Henry CANAULT, Michel DUROSSET, Jean-Claude HENRI, André PISANI et Théodore WIBAUX, Mesdames Dominique AUBOURG, Cécile ENJALBAL GIL CERQUEIRA, Sandrine MAS, Delphine NAEGELLEN, Patricia PILLOT, et Fanny REYNA.

**Absente Excusée :** Néant.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Théodore WIBAUX.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

1°) APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 10 décembre 2020.

\*\*\*\*

2°) Nomme Madame Dominique AUBOURG en qualité de Présidente de séance pour présenter le Compte Administratif de la commune pour l'année 2020. Après en avoir délibéré, et le Maire ayant quitté la séance, les membres restants du Conseil Municipal VOTENT à l'unanimité le compte administratif 2020 de la Commune, comme suit :

- Section de Fonctionnement :

- dépenses : 221.689,37 €
- Recettes : 384.230,73 €

Excédent : 162.541,36 €

- Section d'Investissement :

- dépenses : 528.668,89 €
- Recettes : 632.359,18 €

Excédent : 103.690,29 €

3°) Nomme Madame Dominique AUBOURG comme Présidente de séance pour présenter le Compte Administratif du Service de l'Eau pour l'année 2020. Après en avoir délibéré, et le Maire ayant quitté la séance, les membres restants du Conseil Municipal VOTENT à l'unanimité le compte administratif 2020 du Service de l'Eau, comme suit :

- Section de Fonctionnement :

- dépenses : 124.444,18 €
- Recettes : 241.933,35 €

Excédent : 117.489,17 €

- Section d'Investissement :

- dépenses : 207.543,65 €
- Recettes : 333.042,29 €

Déficit : 125.498,64 €

Après retour du Maire, celui-ci présente les Comptes de Gestion 2020 du Receveur Municipal de la Commune et du Service de l'Eau et constate la concordance avec les Comptes Administratifs votés et demande au Conseil Municipal de bien vouloir les adopter, chose qui est faite à l'unanimité.

\*\*\*\*

4°) DECIDE, à l'unanimité, de ne pas affecter les résultats dégagés au Compte Administratif de la commune au 31/12/2020.

\*\*\*\*

5°) DECIDE, à l'unanimité, de ne pas affecter les résultats dégagés au Compte Administratif du Service de l'Eau au 31/12/2020.

\*\*\*\*

6°) DECIDE à l'unanimité, de ne pas modifier les taux des 2 taxes communales, soit :

- la Taxe Foncier bâti : 30,04 %.
- la Taxe Foncier non bâti : 36,20 %

Le produit attendu des 2 taxes pour 2021 sera de 117.171 €.

Cette année, compte tenu du contexte de crise sanitaire, le Conseil Municipal a pris la décision de ne pas augmenter le taux des taxes mais indique qu'une réflexion devra être menée pour les années à venir.

Madame Cécile ENJALBAL GIL CERQUEIRA propose de faire un article sur les budgets dans la prochaine gazette.

\*\*\*\*

7°) DECIDE, à l'unanimité, les subventions suivantes aux Associations :

• ASCTL	150 €
• Les amis du livre :	150 €
• Le bouquet d'amis :	150 €
• Les Villages Bougent :	150 €
• Société de chasse et Pêche (lâcher de truites le jour de la journée de la pêche) :	90 €
• La Croix Rouge française :	50 €
• Environnement Bocage Gâtinais :	30 €
• Soutien Facil	70 €
• 365 jours Parents	150 €

Les subventions aux Associations sont basées sur les principes suivants :

- Montant identique pour chacune des associations ayant leur siège sur le territoire de la commune et ouvertes à tous les habitants
- Participation symbolique aux associations sportives des communes voisines accueillant des jeunes de la commune, au prorata de leur nombre

Il est rappelé que les subventions aux associations ne seront versées que sur présentation du bilan d'activité, du bilan financier de l'année 2020 ainsi que des projets pour l'année 2021.

Le Maire rappelle que l'on peut, en cours d'année, attribuer une autre subvention en cas de besoin.

\*\*\*\*

8°) ENTEND le Maire donner lecture des devis pour les projets de travaux pour l'année 2021, après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE de choisir :

- L'entreprise ERI CONCEPTION pour l'achat d'une désherbeuse avec grille de nivelage d'un montant de 2.904 € TTC
- L'entreprise Jean LEFEVRE pour les travaux de réfection de la voirie de Bezanleu d'un montant de 22.012,20 € TTC. Madame Sandrine MAS précise que les devis ne font pas apparaître exactement les mêmes données (linéaire, recherche amiante). Le Maire indique qu'il sera demandé aux entreprises des compléments d'information.
- L'entreprise BSN pour l'achat d'une gyrotondeuse d'un montant de 2.039 € TTC

Le Maire indique qu'un projet de vidéo protection, sur le territoire de la communauté de communes, est en cours. Le système porté par Moret Seine et Loing a pour vocation principale la VPI (visualisation de plaques d'immatriculation) dans le cadre de la lutte contre les cambriolages.

La commune de Treuzy-Levelay adhère à cette démarche et envisage l'implantation de caméras au niveau de la salle polyvalente.

Depuis plusieurs années, la commune doit acquérir une parcelle appartenant à Monsieur DEROSIN, située rue des Sycomores, entretenue par notre agent communal où se déverse les eaux pluviales. Le maire indique qu'un échange de parcelles est envisageable avec Monsieur DEROSIN. La commune effectuera les démarches auprès d'un géomètre pour la division et le bornage du terrain. En échange de la parcelle identifiée, Monsieur DEROSIN prendra à sa charge les frais.

Concernant les échanges et cessions de parcelles sur la Commune de Treuzy-Levelay, les démarches de publication auprès de la conservation des hypothèques ont été lancées, dès l'accord des mutations, par la Commission Départementale en novembre 2020. Les renseignements hypothécaires demandés ont été réceptionnés au début du mois de mars 2021 et sont maintenant à l'étude. La Commission Départementale exploite les données et vérifie les propriétaires réels de chaque parcelle concernée par une mutation. A l'issue de ce travail, la Commission Départementale réclamera les chèques et éditera les actes administratifs.

La commune doit réaliser un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (DECI). La recherche d'un expert pouvant effectuer ce travail est en cours.

\*\*\*\*

9°) ENTEND le Maire donner lecture de plusieurs devis relatifs à la mise en place d'un dispositif pour les travailleurs isolés. Cette démarche concerne notre adjoint technique en cas de chute, de malaise, etc. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE de choisir l'entreprise STANLEY pour un montant de 40 € HT par mois et de 90 € HT pour l'installation du dispositif.

\*\*\*\*

10°) ENTEND le Maire donner lecture du Budget Primitif 2021 de la Commune. Après avoir donné les explications nécessaires, le Maire met au vote le projet du budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- À la section de Fonctionnement à la somme de : 357.937,36 €
- À la section d'Investissement à la somme de : 313.660,36 €

Après commentaires, le Conseil Municipal VOTE, à l'unanimité, le Budget Primitif 2021, de la Commune, ainsi présenté.

\*\*\*\*

11°) ENTEND le Maire donner lecture du Budget Primitif 2021 du Service de l'Eau. Après avoir donné les explications nécessaires, le Maire met au vote le projet du budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- À la section de Fonctionnement à la somme de : 207.192,49 €
- À la section d'Investissement à la somme de : 344.047,64 €

Après commentaires, le Conseil Municipal VOTE, à l'unanimité, le Budget Primitif 2021 du Service de l'Eau, ainsi présenté.

\*\*\*\*

12°) Vu l'article R.2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS,

Considérant la population de la commune,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,
- DIT que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales.

\*\*\*\*

13°) ENTEND le Maire donner lecture d'un courrier de la Fédération Nationale des Communes Forestières qui demande au Conseil Municipal de désigner un élu référent forêt-bois qui sera le représentant et l'interlocuteur privilégié de notre collectivité auprès de la Fédération Nationale des Communes Forestières.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DESIGNER Monsieur Henry CANAULT comme élu référent forêt-bois.

\*\*\*\*

14°) ENTEND le Maire donner lecture d'un mail de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing qui demande au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un suppléant au sein du Comité de Bassin du Lunain afin d'évoquer les problèmes pouvant survenir sur la commune. En effet la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing a délégué sa compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations) à l'EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) du Bassin du Loing.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DESIGNER en tant que :

- Délégué titulaire : Monsieur Théodore WIBAUX
- Délégué suppléant : Madame Sandrine MAS

\*\*\*\*

15°) ENTEND le Maire rappeler que des aides financières sont versées par la Communauté de Communes Moret Seine et Loing à la Commune. Ces aides financières concernent le périscolaire géré par le SIRP.

A ce jour, la commune reçoit les aides et doit refaire un mandat au bénéfice du SIRP Villemer / Treuzy-Levelay / Nonville.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE que la Communauté de Communes Moret Seine et Loing verse directement les aides financières concernant le périscolaire au SIRP Villemer / Treuzy-Levelay / Nonville.

\*\*\*\*

16°) QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire rappelle au Conseil Municipal le rendez-vous de jeudi prochain pour la visite du local technique de la Commune. Le rendez-vous est fixé devant la mairie.
- Après la visite du local technique, Monsieur André PISANI indique qu'il présentera une ébauche de la future implantation du city-stade sur le terrain situé à côté de notre salle polyvalente. Madame Dominique AUBOURG demande si ce lieu n'avait pas été envisagé pour la construction d'une cantine. Le Maire confirme que ce lieu avait bien été identifié pour accueillir la future cantine du SIRP. Ce projet est à nouveau à l'étude au sein du SIRP.
- Madame Sandrine MAS et Monsieur Henry CANAULT – titulaires du SIRP - participeront au groupe de travail pour la construction d'une école et d'une cantine. Dans un premier temps la réflexion va se faire entre les élus et les parents d'élèves.
- Le Maire précise qu'une réunion du Conseil Municipal sera fixée avant le 30 juin 2021. Monsieur André PISANI indique qu'il faudrait réfléchir à la mise en place d'un moyen de communication avec la population de type « Instagram ». Madame Cécile ENJALBAL GIL CERQUEIRA précise qu'un réseau social doit être mis à jour au quotidien et qu'il faut être vigilant sur la publication (droit à l'image, etc..). Monsieur Michel DUROSSET indique que le réseau qui sera utilisé ne devra pas accepter les commentaires. Monsieur André PISANI doit se renseigner sur ce qui existe et identifier le mieux adapté à nos besoins.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21 heures.